

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 4 novembre 2016

**3<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2016-10-3-5

**Service instructeur**

DIRT - Direction des routes et des transports

**Service consulté**

Service Juridique  
Direction des Finances

**VIALSACE TRANSPORTS PUBLICS DEPARTEMENTAUX**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la participation du Département au fonctionnement du système d'information multimodal, Vialsace, pour un montant de 58 531,05 € et d'autoriser le versement de la subvention à la Région.

Par une convention de partenariat du 24 janvier 2008 signée avec la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin s'est engagé à participer au fonctionnement du système d'information multimodal sur les transports publics en Alsace, qui prend la forme du site Internet Vialsace.

Le Département contribue au fonctionnement de Vialsace à hauteur de 11,5 % des dépenses de la maintenance annuelle selon une clé de répartition votée à l'origine du partenariat. La plateforme Vialsace est en constante évolution depuis sa mise en service, elle propose désormais un calculateur d'itinéraires combinant l'ensemble des modes de transports collectifs, le transport à la demande, le vélo, la marche à pied et depuis peu, des trajets de covoiturage. Le service est disponible via un site Internet, un site mobile et deux applications pour Smartphone IOS et Android.

Grâce à l'engagement de chacune des Autorités Organisatrices de Transport alsaciennes, Vialsace est devenu une plateforme de mobilité incontournable et répond à une forte attente des usagers. De juillet 2015 à juin 2016, ce sont 2,5 millions de calculs d'itinéraires qui ont été réalisés.

A la suite de l'avenant n° 2, le Département a indiqué qu'il ne prendrait pas d'engagement supplémentaire pour le développement de Vialsace au regard d'un contexte budgétaire contraint et du transfert de la compétence transport.

Toutefois, le Département reste partenaire de VIALSACE pour son fonctionnement annuel. Le montant de la participation départementale est de 58 531,05 € au titre du deuxième semestre 2015 et du premier semestre 2016.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- approuver la participation du Département du Haut-Rhin au système d'information multimodal Vialsace pour un montant de 58 531,05 € ;
- autoriser le versement, en une seule fois, à la Région Grand Est de cette subvention qui intervient en application de la convention multipartenariale de coopération pour le projet de système d'information multimodale du 24 janvier 2008 ;
- prélever les crédits sur le programme A793 - chapitre 65 – fonction 821 - nature 65732 du Budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN